



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE Février 2023

Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) est un établissement public intercommunal. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire intercommunal des 28 communes de la CCVS. Le CIAS dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Le CIAS de la CCVS a été créé en 2018 et il dispose d'un budget principal depuis sa réelle année de fonctionnement, soit 2019. Sa comptabilité est établie en M57 depuis janvier 2022.

Préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu et il s'effectue sur la base d'un rapport.

Organisation administrative du CIAS

La convention de mise à disposition d'un agent de la CCVS doit être renouvelé.

Sébastien Audiger, responsable du service enfance jeunesse pourrait être mis à disposition sur le CIAS à hauteur de 30% de son temps de travail.

L'agent bénéficie du soutien technique des services suivants de la CCVS.

	Personnel CIAS	ETP	Service	Taches
Coralie Marcassin	Comptable du CIAS	Ponctuellement	Comptabilité - finances- marchés	Traitement des versements aux familles - remboursement Pass culture
Severine Freté- Machard	Responsable service finance-comptabilité- marché	Ponctuellement	Comptabilité- finances- marchés	Suivi des finances du CIAS
Céline Placzek	DGA direction générale adjointe des moyens généraux	Ponctuellement	Direction générale adjointe des moyens généraux	Soutien dans l'élaboration des documents réglementaires
Harry Saverimoutou	Responsable service communication	Ponctuellement	Communication	Plan de communication et commande des Pass
Ines Ferreira	Animatrice numérique	Ponctuellement	Communication	Gestion du site CCVS et des pages CIAS
Xavier Deroeux	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	Services Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Victorien Rasse	Coordinateur enfance jeunesse	Régulièrement	SEJ- Enfance Jeunesse	Gestion des inscriptions et paiements donc déduction des aides ACM
Nadège Réveillère	DGA direction des services à la population	Régulièrement	DGA direction services à la population	Avant l'arrivée du nouveau responsable et pour sa mise en route. De septembre 2023 à mars 2024. Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels
Sébastien Audiger	Mise à disposition (MAD)	30 % ETP	Enfance jeunesse	Gestion du Conseil d'Administration Gestion des aides Gestion des Pass Sortir dans les 28 ! Gestion des rencontres partenaires sociaux ou culturels

Les actions du CIAS en 2023 :

- Aide financière aux familles qui utilisent l'offre de service du service enfance jeunesse de la CCVS ; soit les accueils collectifs de mineurs ACM suivants :
 - Les accueils de loisirs (ALSH) de la CCVS
 - Les séjours de vacances (SV) de la CCVS
 - Les séjours de vacances des associations conventionnées avec la CCVS dans le cadre des ACM (accueil de mineurs collectifs)
 - 100 navigateurs
- Aides « Pass sortir dans les 28 ! » pour permettre aux familles aux revenus modestes d'obtenir un carnet de 10 chèques à 5€ à utiliser auprès des partenaires culturels locaux.
- Aides aux soins oncologiques de support à O2S (subvention)
- Aides alimentaires (CCAS)

Le Cias rembourse à la collectivité les frais de charges générales, notamment la mise à disposition de personnel et n'a pas de budget d'investissement.

En 2023, pour son fonctionnement de base, le CIAS a bénéficié d'une subvention de **80000€** par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Le résultat de fonctionnement du CIAS est déficitaire à hauteur de - 38627.35 € en 2023.

en €		BUDGET – CA				Disponibilités
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	DOTATIONS	
CIAS	2019	0	0	76 781.64	140 000	63 218.36
	2020	0	0	59 776.02	96092.50	36 216.48
	2021	0	0	50 839.19	70 000	19 160.81
	2022	0	0	98633.43	70500	-28 133.43
	2023	0	0	118703.35	80076	-38627.35

Les charges courantes relatives aux aides ont augmenté considérablement.

		BUDGET – CA	
		CHARGES COURANTES- AIDES	CHARGES A CARACTERE GENERAL
CIAS	2019	30 661.46	46 120.18
	2020	28 541.42	31234.50
	2021	21 778.49	29 060.50
	2022	75855.03	22 778.40
	2023	109966.94	8736.41

Ces différentes aides se décomposent ainsi :

- Aides aux ACM (ALSH, séjours ski et été, 100 navigateurs) : **93729.50€**
- Aides aux pass Sortir dans les 28 ! : **11889€**
- Aides soins oncologiques de support (O2S) : **3657,24€**
- Aides alimentaires CCAS : **691.20€**

Perspectives 2024

- Nouvelle convention de mise à disposition à hauteur de 30 % d'1 ETP
- Maintien et augmentation des actions d'aides aux ACM dont le budget a été sous-évalué en 2023.
- Les aides aux ACM sont vouées à augmenter une nouvelle fois au regard des déductions effectuées en 2023. (Dépense envisagée 95000€)
- Renouvellement du dispositif Pass Sortir dans les 28 ! avec 1000 chèquiers (dépense envisagée 50 000€)

La subvention de la CC des Villes Sœurs (70 000€) ne suffit plus à financer ces aides. Le CIAS ayant bénéficié de 3 années de report excédentaire, peut absorber des charges en hausse en 2024.